

3 contraventions pour vitesse excessive ce mois-ci, dont une suspension de permis de 5 mois :

→ Retenu à 92km/h au lieu de 50 km/h avec le fourgon de l'entreprise qui plus est.

Le nombre de contraventions ne cessent de s'accroître :
6 depuis janvier, et avec 2 mois de confinement ce qui fait beaucoup !

Nous vous rappelons qu'il est indispensable de respecter
les limitations de vitesse pendant votre temps de travail et même en dehors !

À savoir :

Le risque routier est la première cause
d'accident mortel au travail



Soyez vigilant, ça n'arrive pas qu'aux autres...

**Pensez à votre sécurité et à celle de vos collègues,
un accident est vite arrivé !**

